

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
LE MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Alphée Pelletier.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Monsieur Rémi Béchard est absent.

Une réflexion est récitée par le maire suppléant et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

155-10-2013

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPROUVER l'ordre du jour de la présente séance.

156-10-2013

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013**

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013, de la séance extraordinaire du 23 septembre et du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour les installations récréatives, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de septembre 2013 soit accepté tel que rédigé.

157-10-2013

**« INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES – HALTE ROUTIÈRE » – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 septembre 2013 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions :

TESSIER RÉCRÉO-PARC	16 423.77 \$
JAMBETTE ÉVOLUJEUX	44 320.56 \$
GO-ÉLAN	15 623.22 \$

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat « Installations récréatives – Halte routière » à Go-Élan pour la somme de 15 623.22 \$ ;
- Le maire ou le maire suppléant et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

158-10-2013

**DÉROGATION MINEURE AU 200 3<sup>e</sup> RANG EST, LOT 747P**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour un terrain identifié au lot 747P, situé au 200 3<sup>e</sup> Rang Est ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** permis émis en 1993 ne spécifiait pas la marge de recul latérale minimale de 2,0 mètres pour les bâtiments secondaires de plus de 3,0 mètres de hauteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise dont il est ici question a été érigée selon l'information recueillie en 1993 (permis # 6-93 en date du 19 avril 1993) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 747P n'est pas responsable des spécifications manquantes sur son permis de construction;

**CONSIDÉRANT QU'il** existe une ambiguïté entre le permis émis et la réglementation applicable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier ce dossier et accepte la demande de dérogation mineure du bâtiment secondaire sis sur le lot 747P au 200, 3<sup>e</sup> Rang Est afin de régulariser la situation.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL**, suite aux observations du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, accepte la demande de dérogation mineure au lot 747P, situé au 200, 3<sup>e</sup> Rang Est.

159-10-2013

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux sous la présente annexe 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

160-10-2013

**APPROBATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte les tarifs proposés par la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour l'année 2014, soit, un budget total pour l'ensemble des cinq municipalités au montant de 315 589 \$, dont la part pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière est de 93 370 \$.

161-10-2013

**PROLONGATION DES HEURES D'ACCÈS AU SITE DE RIVIÈRE-DES-VASES – APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement ferme à 16 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être au site avant la fermeture, la collecte doit commencer dès 5h du matin;

**CONSIDÉRANT QU'**avec la venue prochaine de la 3<sup>e</sup> collecte, la coordination des collectes se complexifiera davantage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest a déterminé qu'un prolongement des heures d'ouverture jusqu'à 17 heures 30 du site d'enfouissement faciliterait grandement sa tâche et nous demande de l'appuyer dans sa demande en ce sens au site d'enfouissement de Rivière-des-Vases;

**POUR CES RAISONS,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'APPUYER** la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest dans sa demande de prolongation des heures d'ouverture jusqu'à 17 heures 30 au site d'enfouissement de Rivière-des-Vases.

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

⇒ Chevaliers de Colomb : Invitation à leur 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation- banquet au coût de 20\$ par personne.

162-10-2013

**BANQUET 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE DEUX PERSONNES**, soit monsieur le maire ou le maire suppléant, accompagné assisteront au banquet 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation des Chevaliers de Colomb du Conseil 5425 de Ste-Anne-de-la-Pocatière au coût de 20\$ par personne qui se tiendra à la salle FADOQ à 17h00 le samedi 26 octobre prochain.

163-10-2013

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 120 947.77 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

- § La maison des jeunes de La Pocatière : Invitation à venir célébrer leur 30<sup>e</sup> anniversaire le 3 octobre prochain dans leurs nouveaux locaux au 722, 5<sup>e</sup> Avenue, La Pocatière sous la formule d'un 5 à 7.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA**

- ♦ Explication du maire suppléant au sujet du projet de Parc Éolien.
- ♦ Intervention de M. Pascal Hudon concernant son non-retour à la municipalité à titre de conseiller.
- ♦ Intervention de M. Alphée Pelletier concernant son non retour à la municipalité à titre de conseiller.

**164-10-2013**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20h50.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**COMPTES À PAYER AU 1er OCTOBRE 2013**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Septembre	29 933.07 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	462.16 \$
Hydro-Québec	Administration	264.03 \$
Hydro-Québec	Terrain de jeux	41.40 \$
Hydro-Québec	Égout	77.98 \$
Bell Canada	Administration	301.33 \$
Média Transcontinental	Publicité Séao	12.02 \$
Société Canadienne des Postes	Timbres	434.61 \$
Marc Martin	Remboursement de taxes	394.78 \$
Ferme Leclerc & Fils	Remboursement de taxes	75.38 \$
J. Massé et Fils senc	Remboursement de taxes	229.08 \$
Sébastien Tirman	Remb. Repas/Formation URQ en Estrie	386.75 \$
Sylvie Dionne	Remb. Frais de déplacement	30.60 \$
Petite Caisse	Factures	317.05 \$
SSQ Assurance	Assurances de septembre	978.34 \$
<b>TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>33 938.58 \$</b>
DÉPENSES COURANTES		
LE PLACOTEUX		118.32 \$
LES ENTREPRISES REMI CHAREST		500.14 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.		21 585.83 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		16.00 \$
LES PETROLES B OUELLET		4 401.51 \$
AGRO ENVIRO LAB		1 510.20 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		263.24 \$
GROUPE DYNACO		22 795.74 \$
LOCATION J C HUDON INC		878.38 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		885.63 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		3 406.40 \$
HOPITAL VETERINAIRE		203.51 \$
PATRICK JEAN		150.00 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		8 524.94 \$
CLAUDE DIONNE		528.88 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		329.76 \$
CONSTRUCTION GSL INC		195.46 \$
CARQUEST LA POCATIERE		91.39 \$
IDC INFORMATIQUE		369.01 \$
PROPANE SELECT		189.97 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		4 141.11 \$
ATLANTIC INDUSTRIES		1 499.85 \$
CONSTRUCTION B.M.L.		3 220.64 \$
MADAME THERESE BRODEUR		129.00 \$
COECOS		144.35 \$
CSST		90.62 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		7 640.40 \$
MRC DE KAMOURASKA		91.14 \$
REVENU CANADA		3 107.77 \$
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES</b>		<b>87 009.19 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>120 947.77 \$</b>